

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 31 mai 2010 à 19 h 10 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauregard  
Les conseillers : M. Marc Bachand  
M. Conrad Daviau  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard

**Était absent :** M. Stéphane Beauchemin

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Octroi du contrat de services professionnels pour la réfection 8<sup>ème</sup> Rang et une partie du chemin Guilmain;
2. Autorisation de la signature du protocole d'entente entre le MAMROT et la Municipalité relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds chantiers Canada-Québec pour le projet de réfection du 8<sup>ème</sup> Rang;
3. Ouverture d'une marge de crédit de 2 200 000 \$ pour les travaux de réfection du 8<sup>ème</sup> Rang et d'une partie du chemin Guilmain;
4. Inscription de M. Stéphane Beauregard, maire au tournoi de golf des services des incendies de l'Est de la Montérégie;
5. Priorités en matière de chemins 2010;
6. Avis de motion – Travaux de réfection du 8<sup>ème</sup> Rang et du chemin Guilmain.

92-05-2010

1. **Octroi du contrat de services professionnels pour la réfection 8<sup>ème</sup> Rang et une partie du chemin Guilmain**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton a procédé par appel d'offres publics pour les services

professionnels d'ingénierie requis pour les travaux de réfection du 8e rang et d'une partie du chemin Guilmain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton a reçu six (6) offres de services;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection ont tenu leur séance de travail le 28 mai 2010 et qu'ils ont produit une recommandation unanime à la Municipalité dont copie est jointe à la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'avis juridique obtenu des procureurs de la Municipalité suite à l'analyse de ces offres;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ayant présenté l'offre ayant obtenu le meilleur pointage conformément à la loi, est l'entreprise Genivar;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil est d'attendre que le prix pour les travaux de construction soit connu avant de confirmer le contrat à Genivar pour les services requis lors de la construction (items 8 et 10), une option qui lui est offerte par le document d'appel d'offres;

À CES CAUSES,

Il est proposé par M. Marc Bachand  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité :

Que le conseil adjuge le contrat de services professionnels d'ingénierie à l'entreprise Genivar, pour les phases 1 à 6 inclusivement de l'offre de services, pour un montant forfaitaire total de 52 802.93 \$, taxes incluses.

Que le cahier de charges et la soumission présentée par Genivar font partie intégrante du contrat à intervenir entre les parties, particulièrement en ce qui concerne le respect de l'échéancier d'exécution de leur mandat.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat avec l'entreprise dans la mesure où celle-ci aura fourni l'avenant requis pour l'assurance, tel que prévu par l'article 1.9 du cahier de charges.

Adoptée

*M. Stéphane Beauchemin prend son siège à 19h40.*

93-05-2010

2. **Autorisation de la signature du protocole d'entente entre le MAMROT et la Municipalité relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds chantiers Canada-Québec pour le projet de réfection du 8<sup>ème</sup> Rang**

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du 8<sup>ème</sup> Rang a été jugé admissible à une aide financière de 1 415 310 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 2 122 965 \$ au sous-volet 1.3 du Fonds chantier Canada-Québec;

Correction du procès-verbal du 7 juin 2010, on aurait dû y lire de l'Occupation du territoire.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le projet de protocole d'entente préparé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire et que tout lui semble conforme en tenant compte que la réfection d'une partie du chemin Guilmain sur 540 mètres sera ajoutée au protocole d'entente;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente.

Adoptée

6. **AVIS DE MOTION – Travaux de réfection du 8<sup>ème</sup> Rang et du chemin Guilmain**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Conrad Daviau, qu'à une prochaine séance du conseil municipal un règlement décrétant des travaux de réfection du 8<sup>ème</sup> Rang et d'une partie du chemin Guilmain et autorisant un emprunt pour en payer les coûts sera présenté pour fins d'adoption.

94-05-2010

3. **Ouverture d'une marge de crédit de 2 200 000 \$ pour les travaux de réfection du 8<sup>ème</sup> Rang et d'une partie du chemin Guilmain**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 1 415 310 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 2 122 965 \$ au sous-volet 1.3 du Fonds chantier Canada-Québec pour le projet de réfection du 8<sup>ème</sup> Rang et d'une partie du chemin Granby;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à l'ouverture d'une marge de crédit de 2 200 000 \$ à titre de financement

temporaire et ce, jusqu'à ce que le financement permanent soit effectué;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer toutes les démarches pour l'ouverture de la marge de crédit temporaire et d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents à intervenir.

Adoptée

95-05-2010

4. **Inscription de M. Stéphane Beauregard, maire, au tournoi de golf des services des incendies de l'Est de la Montérégie**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire M. Stéphane Beauregard au tournoi de golf des services des incendies de l'Est de la Montérégie au coût de 85 \$.

Adoptée

96-05-2010

5. **Priorités en matière de chemins 2010**

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers que les priorités en matières chemins pour l'année 2010 sont les suivantes :

- Rechargement du chemin Quartier-Auger et du rang Charlebois : 76 590 \$
- Pavage des abords des ponts du rang Petit 11 et du pont du chemin Laprade : 11 784 \$
- Reconstruction du pont du chemin Laprade (part des travaux à payer) : 80 000 \$
- Rechargement du chemin Bachand : 59 375 \$

Adoptée

97-05-2010

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Marc Bachand  
appuyé par M. Conrad Daviau  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à  
20 h 35.

Adoptée

---

Stéphane Beaugard  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beaugard, maire, atteste que la signature du  
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes  
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code  
municipal.